Adresse du projet
Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI
65 150 MAZERES-DE-NESTE

Maître d'ouvrage
CVSE Ei58
7, rue de la Paix Marcel Paul
13001 MARSEILLE
France

Tel: 04.86.76.03.60

Maître d'œuvre

ARCHILAB. By SR

216, route de Saint-Simon – Bâtiment B 4ème étage 31 100 TOULOUSE

Tel: 06 89 08 67 59 – Email: jeanbenoit.roux@free.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



TABLE DES MATIERES

- Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ;

- Formulaire de demande de permis de construire ; Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire ; Délibération du Conseil Municipal du 5 août 2017; Extrait du Kbis de la société CVSE Ei58 et Pouvoir de représentation ; Pouvoir Architecte; - PC 04 – Notice de présentation et notice paysagère ; PARTIE GRAPHIQUE - PC 01 – Plan de situation avec photo aérienne ; - PC 02 – Plan de masse état des lieux ; - PC 02 – Plan masse projeté ; - PC 02 – Plan masse Projeté avec zooms ; - PC 03 - PC 05 - Coupes et Façades sur le terrain - Etat des Lieux ; - PC 03 - PC 05 - Coupes et Façades sur le terrain - Projet; - PC 05 – Plan et façades du portail et des clôtures du PDL et de la citerne souple - PC 05 – Plan et façades des tables de panneaux photovoltaïques ; - PC 05 – Plan et façades des différents postes ; - PC 05 – Plan de principe de citerne souple ; - PC 06 – Insertions; - PC 07 – Photographies environnement proche; - PC 08 – Photographies environnement lointain; PC 11 – Étude d'impact PC 11 Résumé Non technique de l'Etude d'impact ; PC 13 – Attestation Plan de Prévention des Risques naturels ; - PC 24 – Demande de défrichement

Adresse du projet Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI 65 150 MAZERES-DE-NESTE

Maître d'ouvrage CVSE Ei58 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE France

Tel: 04.86.76.03.60

Maître d'œuvre

ARCHILAB. By SR

216, route de Saint-Simon – Bâtiment B 4ème étage 31 100 TOULOUSE

Tel: 06 89 08 67 59 - Email: jeanbenoit.roux@free.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2017



2017_020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de MAZERES-DE-NESTE

L'an deux mille dix-sept et le cinq août à 17 heures 30, le Conseil Municipal de MAZERES-DE-NESTE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BUETAS,

Nombre de membres en exercice: 11 Nombre de membres présents: 8

Etaient présents : FAS Jean-Louis, ANNECY Martine, BUETAS Joël, ABEILLE Alain, DULON Richard, PEREZ

Marie-Claude, MICEK Yvan, GAUBERT Emile

Procurations: Monsieur Jean-Louis MARC par Monsieur Jean-Louis FAS, Madame Eliane ABEILLE par Madame Martine ANNECY

Absents: GOMIS Isabelle

Abstention: 0 POUR:10

CONTRE: 0

<u>Date de convocation</u>: 24 juillet 2017 <u>Secrétaire de séance</u>: FAS Jean-Louis

Objet : Protocole d'accord en vue de la construction d'un parc photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été contacté par Monsieur Jean-Marc SEGUELA, délégué par la société CAPVERT Energie dont le siège est à MARSEILLE afin de nous présenter un projet d'installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit "Ballastre" sur la parcelle B 434 d'une contenance cadastrale de 5 ha 49 ares.

Suite à la visite du site avec les divers partenaires (architecte et financiers), le projet a été retenu pour lancer les phases d'étude.

Le résultat des études de faisabilité approfondies, s'il est avéré rentable, entraînera la signature avec le propriétaire d'un bail emphytéotique en vue de l'installation de la centrale.

Si l'opération devait se réaliser, il est entendu que la commune ne sera engagée dans aucun financement, à contrario, elle percevra des bénéfices de l'énergie produite, annuellement, sur la base d'une somme fixe minimum à l'hectare majorée d'une éventuelle surproduction.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au projet précité.

Monsieur le Maire rajoute que pour permettre le lancement de toutes ces études, il est nécessaire de signer un protocole d'accord entre les deux parties, en l'occurence la commune de Mazères de Neste et la société Capvert Energie Solar représenté par son Directeur, Monsieur Jean CHENEVAT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de l'autoriser à signer le document présenté par la société Capvert.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le protocole d'accord.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures,

> Pour extrait conforme, Le Maire, Joël BUETAS

s-Préfecture de BAGNERES DE BIGORR Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2017 065-216503078-20170805-2017_020-DE



Adresse du projet Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI 65 150 MAZERES-DE-NESTE

Maître d'ouvrage

CVSE Ei58

7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE

France

Tel: 04.86.76.03.60

Maître d'œuvre

ARCHILAB. By SR

216, route de Saint-Simon – Bâtiment B 4ème étage 31 100 TOULOUSE

Tel: 06 89 08 67 59 - Email: jeanbenoit.roux@free.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

EXTRAIT DE KBIS DE LA SOCIETE CVSE Ei58 ET POUVOIR DE REPRÉSENTATION

Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille

2 RUE EMILE POLLAK 13291 MARSEILLE CEDEX 06

N° de gestion 2020B00483

Code de vérification : bdvng7NedV https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

v

Immatriculation au RCS, numéro 881 258 255 R.C.S. Marseille

Date d'immatriculation 03/02/2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale CVSE Ei58

Forme juridique Société par actions simplifiée à capital variable

Capital social1 000,00 EurosCapital variable (minimum)100,00 Euros

Adresse du siège 7 Rue de la Paix Marcel Paul 13001 Marseille 1er Arrondissement

Activités principalesProduction d'électricitéDurée de la personne moraleJusqu'au 03/02/2119Date de clôture de l'exercice social31 décembreDate de clôture du 1er exercice social31/12/2019

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

DénominationCAP VERT ENERGIEForme juridiqueSociété par actions simplifiée

Adresse 5 Place de la Joliette 13002 Marseille 2e Arrondissement

Immatriculation au RCS, numéro 518 792 528 RCS Marseille

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 7 Rue de la Paix Marcel Paul 13001 Marseille 1er Arrondissement

Activité(s) exercée(s) Production d'électricité

Date de commencement d'activité 26/12/2019

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Marseille - 12/05/2022 - 10:32:47 page 1/1

Adresse du projet Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI 65 150 MAZERES-DE-NESTE

Maître d'ouvrage CVSE Ei58 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE France Tel: 04.86.76.03.60

Maître d'œuvre

ARCHILAB. By SR

216, route de Saint-Simon – Bâtiment B 4ème étage 31 100 TOULOUSE

Tel: 06 89 08 67 59 – Email: jeanbenoit.roux@free.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

POUVOIR ARCHITECTE



POUVOIR

Je soussigné Monsieur Pierre de FROIDEFOND,

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société CVE, elle-même Présidente de la société CVSE Ei58, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 7 rue de la Paix Marcel Paul, 13001 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 881 258 255;

Déclare constituer pour mandataire spécial, Monsieur Jean-Benoit Roux (ARCHILAB. By SR), né le 18/11/1962 à Toulouse (31), architecte, domicilié professionnellement au 216 route de Saint-Simon, Bâtiment B 4 eme étage, 31100 Toulouse.

A qui il donne pouvoir, pour lui et en son nom, de signer et parapher l'ensemble de la documentation, de quelque nature qu'elle soit, nécessaire au dépôt du dossier de demande de permis de construire relatif au projet de centrale photovoltaïque au sol situé sur la commune de Mazères-de-Neste (65), lieudit PEYREHITTE-MIDI, 65150 Mazères de Neste.

Le présent pouvoir est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Signé électroniquement conformément aux dispositions de l'article 1367 du code civil, le 3 juin 2022.



Monsieur Pierre de FROIDEFOND Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »



Monsieur Jean-Benoit Roux (ARCHILAB. By SR) Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation du pouvoir »

CVE • 5 Place de la Jdiette • 13002 Marseille • SAS au capital de 48.499.236 € • RCS Marseille 518.792.528 • N° de TVA Intracommunautaire : FR 835.187.92.528 • tél : 04.86.76.03.60 • fax : 04.26.30.38.55 • www.cvegroup.com •

PC 04

Centrale Photovoltaïque à MAZÈRES-DE-NESTE (65)

Adresse du projet Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI 65 150 MAZERES-DE-NESTE

Maître d'ouvrage CVSE Ei58 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE France

Tel: 04.86.76.03.60

Maître d'œuvre ARCHILAB. By SR

216, route de Saint-Simon – Bâtiment B 4ème étage 31 100 TOULOUSE

Tel: 06 89 08 67 59 - Email: jeanbenoit.roux@free.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DE PRÉSENTATION ET NOTICE PAYSAGÈRE

Situation du projet :

Le présent projet de la société CVSE Ei58 est situé sur la commune de MAZÈRES-DE-NESTE dans les Hautes-Pyrénées (65)

Références cadastrales : 000 B 1039 Surface cadastrale : 51 414,00 m2

Caractère de la zone :

Le projet de centrale solaire photovoltaïque se situe sur la commune de Mazères-de-Neste, dans le département des Hautes-Pyrénées (65), en limite du département la Haute-Garonne (31), en région Occitanie.

La commune se situe à 40km au Sud-Est de Tarbes.

Le secteur d'étude s'implante au carrefour entre les montagnes pyrénéennes au sud et une zone de plateaux et vallées au nord. Le site se trouve au nord-est du centre du village, en grande partie sur un ancien centre de stockage (décharge de classe 2) dont l'activité a cessé.

Le site d'étude est localisé dans la basse plaine de la Neste et la Garonne, encadrée au nord par une première terrasse dominant la plaine d'une cinquantaine de mètres et au sud par les premiers reliefs du piémont Pyrénéen.

Les terrains étudiés présentent une topographie plane, non contraignante pour un projet de parc photovoltaïque.

Le projet n'est traversé par aucune zone particulière et aucun réservoir ou trame bleue ni verte. Il ne nécessite pas d'autorisation de défrichement, ni de dossier loi sur l'eau dans le cadre de l'établissement d'une centrale photovoltaïque sur cette parcelle.

Le terrain est bordé, dans un environnement plus ou moins proche :

Au Nord, par des parcelles agricoles ;

A l'Est, par le Lac de Montréjeau ;

Au Sud et Sud-Est, par des habitations, séparées par une haie arbustive conservée ;

A l'Ouest, par le centre-ville de la commune.

<u>La topographie</u>: topographie relativement plane <u>Structure parcellaire</u>: parcelle de grande taille. Hydrographie: néant

Biodiversité:

- Milieux naturels

Les terrains qui seront principalement impactés par le projet sont composés de milieux ouverts et de milieux semi-ouverts mais également ponctuellement d'un petit bosquet.

Le chantier et sa préparation impliqueront au niveau des fourrés et autres formations arbustives à arborées des actions préalables de défrichement (coupe des arbres et arbustes puis dessouchage) et de débroussaillage. Ces formations végétales présentent une sensibilité écologique très faible à modérée. Les zones ouvertes (friches herbacées et autres formations herbacées) ne feront l'objet que d'un simple débroussaillage préalable sans action sur le sol. L'aménagement du parc aura un impact négligeable à faible sur les milieux en place selon leur nature.

- Flore

En raison de l'absence d'espèces végétales à statut de protection ou de patrimonialité et du caractère dégradé et commun des cortèges floristiques en présence, l'impact du projet sur la flore peut être considéré comme négligeable à faible.

- Faune

Compte-tenu des sensibilités écologiques majoritairement faibles relevées au sein de l'aire d'étude où se développera le futur projet, l'aménagement du parc photovoltaïque aura des impacts limités pour la majorité des taxons faunistiques.

Par ailleurs, des voies de déplacements favorables à de nombreuses espèces, qu'elles soient terrestres ou volantes, sont préservées.

L'incidence résiduelle du projet est jugée négligeable à très faible par les experts.

Choix du site :

Le projet de MAZERES-DE-NESTE est l'aboutissement d'un long process de recherche, d'évaluation, et de sélection de terrains, qui a conduit à l'élimination d'un très grand nombre d'autres terrains présentant des caractéristiques moins favorables.

Ainsi, une première analyse sur la Communauté de Communes Neste Barousse a permis de mettre en évidence que le site de Mazères-de-Neste est le seul à présenter tous les atouts pour le développement d'un projet photovoltaïque au sol.

En effet, 28 sites BASIAS sont identifiés sur l'intercommunalité dont 9 seulement sont localisés sur des pentes favorables au développement d'un projet photovoltaïque.

Sur ces 9 sites, 5 n'ont plus aucune activité et peuvent potentiellement prétendre au statut de sites dégradés. Une analyse plus fine sur ces 5 derniers sites indique que seul le site BASIAS MPY6503340 « Collecte et stockage des déchets non dangereux » est localisé à moins de 3 km d'un poste électrique (poste de Gourdan sur la commune de Gourdan-Polignan). Ce dernier site a donc été sectionné par la société CVSE Ei58.

Enfin, CVE travaille en premier lieu sur des projets de territoire. Le projet de Mazères-de-Neste est localisé sur des parcelles communales. Il est porté par la commune et l'ensemble du conseil municipal a voté une délibération en faveur de celui-ci le 5 août 2017.

Occupation et utilisation du sol projeté :

Construction:

- Construction d'une centrale photovoltaïque
- Aménagement de la voierie et réseaux liés à la construction

L'ensemble sera réalisé en une seule tranche.

Accès et voirie :

Le site est accessible depuis la sortie 17 de l'autoroute A64, en direction de Montréjeau, puis l'autoroute A645, la RD817, la RD34E et enfin la RD71 (route du Montréjeau). Un second accès est également possible en continuant en direction de la RD710 (rue du Cap de la Bille) et enfin le chemin du Peyrehitte.

Un cheminement interne de type voirie lourde (renforcée pour résister au poids des camions de transport et des grues de l'entrée au second poste de transformation) en matériaux naturels (ou recyclés si possible) et bande de circulation de 4 m de largeur entre la clôture et les tables de modules, permettra de faire le tour du parc (environ 891 ml).

L'entrée du parc pourra être accompagnée de panneaux d'information pour le public, dont une signalisation adaptée pour avertir des risques électriques liés au fonctionnement du parc photovoltaïque.

Les pistes et bandes créées représentent 3564 m2 pour un linéaire d'environ 891 m (dont 110 m de piste de lourde).

Desserte par les réseaux :

Selon les spécificités du terrain, les réseaux électriques seront enterrés ou hors sol dans des chemins de câbles.

Une demande de raccordement électrique haute tension sera faite à ENEDIS. Le projet photovoltaïque est raccordé au poste source le plus proche selon une étude ENEDIS. Les travaux de raccordement seront également réalisés par ENEDIS

Pendant la phase chantier, le lavage des mains nécessite un besoin d'eau et une tonne à eau sera donc installée sur la base de vie. Pour les besoins de consommation d'eau du personnel, des bouteilles d'eau sont achetées et stockées sur place.

En phase d'exploitation, il n'y a pas de besoin d'eau, sauf en cas de nettoyage des panneaux et dans ce cas. l'entreprise en charge du nettoyage des panneaux est autonome.

.

Implantation de la construction par rapport aux emprises publiques et voies privées :

Principe d'implantation : recul

Recul le plus petit réalisé (pour le Poste de Livraison) : 4,73m – Pour permettre l'accès 24h/24h 7j/7 à ENEDIS, le Poste de Livraison doit être implanté en limite de clôture selon les pratiques imposées par ENEDIS.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :

Principe d'implantation : recul

Recul le plus petit réalisé pour les panneaux photovoltaïques : 7,65m

Recul le plus petit réalisé pour les transformateurs : 6,68m Recul le plus petit réalisé pour le poste de livraison : 7,02m

<u>Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même parcelle :</u>

Ecart le plus petit réalisé entre les rangées de panneaux : 3,00 m

Emprise au sol:

Emprise réalisée : 14 366 m2 (surface projetée au sol sous les panneaux) Soit 27.94% de la surface totale du terrain.

Hauteur de la construction :

Hauteurs réalisées : Panneaux : 2.4m

Poste de livraison (PDL): 2.6 m (plus 0.8 m entouré d'un talus)

Poste d'onduleurs/de transformation (PTR) : 2.6 m (plus 0.8 m entouré d'un talus)

<u>Aspect extérieur :</u>

Les panneaux photovoltaïques sont avant tout des outils de haute technologie au service de la production d'énergie renouvelable. Ils permettent donc de répondre efficacement à la politique de transition énergétique de la France. La teinte des panneaux sera noire ou bleu foncé, mais peut varier selon le fournisseur et le type de panneaux.

Les panneaux photovoltaïques sont montés sur des structures porteuses ou tables fixes nonorientables nécessitant une faible maintenance.

Les structures porteuses et les panneaux photovoltaïques sont construits avec des pièces en acier galvanisé et des pièces en aluminium. Ces structures sont entièrement recyclables.

Ces structures porteuses sont composées d'un axe tubulaire métallique qui supporte une poutre horizontale articulée, sur laquelle repose les panneaux photovoltaïques. La teinte des structures porteuses sera de couleur grise (acier galvanisé et aluminium).

Le choix définitif du type d'ancrage et de son dimensionnement sera confirmé par une étude géotechnique qui sera réalisée avant le début des travaux.

L'hypothèse actuelle qui sera à confirmer par l'étude géotechnique et de tassement prévoit :

- des pieux (vissés ou battus) sur un sol dont l'épaisseur de la couverture au-dessus des déchets est supérieure à 1 m ou les zones sans déchets,
- des longrines béton.

Les projets photovoltaïques ont l'avantage d'être totalement réversibles par le démontage aisé des éléments constitutifs de la centrale et leur recyclage. Ils permettent au site de retrouver un aspect proche de l'état initial à la fin de vie du projet.

La piste lourde sera, quant à elle, empierrée afin de permettre l'infiltration des eaux dans le sol.

Locaux techniques:

Il y a plusieurs sortes de locaux techniques sur le site :

- 1 poste de transformation (PTR) :
- 1 poste de livraison et de transformation (PDL);

Pour une bonne intégration paysagère, le PDL et le PTR auront une couleur vert feuillage RAL 6002.

Clôtures:

- La clôture du site sera assurée par un grillage de couleur grise ou de couleur verte et à mailles larges, d'une hauteur de 2 m.
- Le portail sera de 6 m de large et de 2 m de hauteur. Il est composé de deux ouvrants et est de couleur verte (exemple : vert feuillage RAL 6002).

Essences végétales :

Une haie arbustive sera plantée sur la frange Est du projet pour renforcer l'écran visuel et limiter la perception du parc depuis les habitations du quartier des Anglades. Cela concernera un linéaire de près de 190 m.

Les espèces retenues sont essentiellement des essences persistantes : Ilex aquifolium Houx Ulex europaeus Ajonc d'Europe Ligustrum vulgare Troëne Viburnum tinus Laurier thym

Notice paysagère :

Les panneaux photovoltaïques sont implantés afin de permettre une exploitation optimale de l'ensoleillement (plein sud à 20° d'inclinaison) tout en conservant l'aspect naturel du site.

Pour cela, l'implantation des panneaux photovoltaïques tient compte de l'analyse topographique dont les relevés sont effectués par un géomètre. Elle vise à privilégier les zones orientées plein Sud relativement plates ou avec une très faible pente.

Les deux éléments qui caractérisent cette organisation en terme paysager sont :

- Un alignement de structures parallèles, suggérant un schéma de surfaces orthogonales plongées dans un paysage naturel ;
- Un ensemble de surfaces planes en verre sur fond bleu foncé.

La hauteur maximale des panneaux photovoltaïques reste très basse (maximum 2,40m), ce qui permet de réduire la vision des panneaux depuis les chemins alentours.

Le projet répond aux zonages enjeux présentés par l'étude d'impact menée en amont par CVSE Ei58 en proposant un projet adapté à la règlementation comportant certaines mesures ERC visant à minimiser l'impact sur l'environnement et améliorer l'intégration paysagère du projet. Pour tous ces engagements, ce projet apparait comme cohérent avec les enjeux environnementaux de demain, tant par son appréhension respectueuse du site et de son environnement, que par son objectif premier : celui de produire de l'énergie verte renouvelable et inépuisable (à l'échelle humaine), par le biais de l'énergie solaire, pour réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique français.

Exploitation et maintenance du site :

Le site sera en permanence sous vidéosurveillance. Un parc solaire demande peu de maintenance. La périodicité d'entretien restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone.

Sur le site de Mazères-de-Neste, l'essentiel du programme de maintenance sera axé sur une maintenance électrique de l'installation. Cette maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective ne fait intervenir qu'occasionnellement du personnel sur le site

La maintenance préventive consiste en une inspection et un nettoyage des armoires électriques une fois par an.

D'autres interventions ponctuelles pourront avoir lieu pour remédier à d'éventuelles pannes.

Une maintenance corrective sera également effectuée après remontée d'alarme nécessitant une intervention sur site.

L'entretien végétal du site se fera par pâturage ovin ou fauchage mécanique (tonte/débroussaillage) au moins une fois par an.

En phase d'exploitation, l'installation photovoltaïque ne requiert aucun personnel présent en permanence sur le site.

Opportunité énergétique :

Pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Pluriannuelle de L'Energie (PPE), la puissance des projets installés en France devrait passer de 10,2 GW en 2018 à 20,1 GW en 2023 et entre 35,1 et 44 GW en 2028. Pour les projets photovoltaïques au sol, cela représente un doublement de la puissance en 5 ans et une puissance multipliée par 4 ou 5 en 10 ans pour atteindre entre 20,6 et 25 GW en 2028. En termes de surface couverte, la surface photovoltaïque installée en France atteindrait entre 330 et 400 km² au sol (contre 100 km² en 2018).

Les mesures spécifiques de la PPE privilégient notamment le développement du photovoltaïque au sol, moins couteux, de préférence sur les terrains urbanisés ou dégradés, en veillant à ce que les projets respectent la biodiversité et les terres agricoles. Le projet localisé sur un ancien site de stockage des déchets est en cohérence avec les objectifs nationaux, concernant les énergies renouvelables.

L'énergie produite issue du parc photovoltaïque est injectée sur le réseau public de distribution ENEDIS. Elle participe donc à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Avec un gisement solaire supérieur à 1500 kWh/m².an, la zone du projet est tout à fait favorable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque car l'ensoleillement se situe dans la moyenne haute française.

La production attendue pour ce projet sera d'environ 4,139 GWh/an.

Par ailleurs, cette production présente plusieurs avantages :

- Elle est proche des lieux de consommation et peut ainsi les desservir directement ;
- Elle présente un « temps de retour énergétique » (temps nécessaire pour qu'un produit génère l'énergie consommée pour sa fabrication) très faible de l'ordre de 3 ans pour les panneaux photovoltaïques alors que leur durée de vie et supérieure à 20 ans. Ils produisent donc 7 fois plus d'énergie que celle nécessaire à leur fabrication ;

- Elle ne génère aucun rejet (en phase d'exploitation) et évite le rejet de CO2 par un combustible fossile, ou la production de déchets nucléaires. La production de la centrale représentera ainsi, une économie de rejet de CO2 de 1066 T/an selon l'énergie fossile comparée ;
- En fin de vie, une centrale photovoltaïque est entièrement démontable et le recyclage des panneaux est pris en charge par l'association SOREN. Le site est remis dans un état conforme à l'état initial assurant ainsi la réversibilité totale du projet.

Le projet, conforme au RNU, permet de répondre à son échelle aux objectifs de transition énergétique de la France.

Possibilités d'occupation des sols :

Non réglementée

Fait à Toulouse, le 18 MAI 2022

Le Demandeur

L'Architecte

Architecte, par pouvoir.

ARCHILAB by SR

216 Rte de St Simon 31100 TOULOUSE

Tél.: 09 86 14 14 91 Port.: 06 89 08 67 59

Email: jeanbenoit.roux@free.fr

RCS TOULOUSE 902 317 206 00011 - N*gestion 2021B05489

Adresse du projet Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI 65 150 MAZERES-DE-NESTE

> Maître d'ouvrage CVSE Ei58

7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE France

Tel: 04.86.76.03.60

Maître d'œuvre

ARCHILAB. By SR

216, route de Saint-Simon – Bâtiment B 4ème étage 31 100 TOULOUSE

Tel: 06 89 08 67 59 – Email: jeanbenoit.roux@free.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PARTIE GRAPHIQUE

Le présente demande de Permis de Construire concerne le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, à Mazères-de-Neste, au lieu-dit PEYREHITTE-MIDI.

Vous trouverez dans ce dossier :

- PC 01 Plan de situation avec photo aérienne ;
- PC 02 Plan de masse état des lieux ;
- PC 02 Plan de masse projeté ;
- PC 02 Plan de masse projeté avec zooms ;
- PC 03 PC 5 Coupes et Façades sur le terrain Etat des Lieux ;
- PC 03 PC 5 Coupes et Façades sur le terrain Projet ;
- PC 05 Plan et façades du portail et des clôtures du PDL et de la citerne souple ;
- PC 05 Plan et façades des tables de panneaux photovoltaïques ;
- PC 05 Plan et façades des différents postes ;
- PC 05 Plan de principe de citerne souple ;
- PC 06 Insertions;
- PC 07 Photographies environnements proches;
- PC 08 Photographies environnements lointains.

ARCHILAB by SR

TR

216 Rte de St Simon 31100 TOULOUSE Tél.: 09 86 14 14 91 Port.: 06 89 08 67 59 Email: jeanbenoit.roux@free.fr

RCS TOULOUSE 902 312 206 00011 - N°gestion 2021B05489

Dossier de Demande de Permis de Construire

Archi LAB SR

ARCHILAB by SR

216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port.: 06 89 08 67 59 Email:

Email: jeanbenoit.roux@free.fr 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE FRANCE Tel: +33 4 86 76 03 60 Fax: +33 4 26 30 38 55 www.capvertenergie.fr

CVSE Ei58

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À MAZÈRES-DE-NESTE (65) Adresse : Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI,

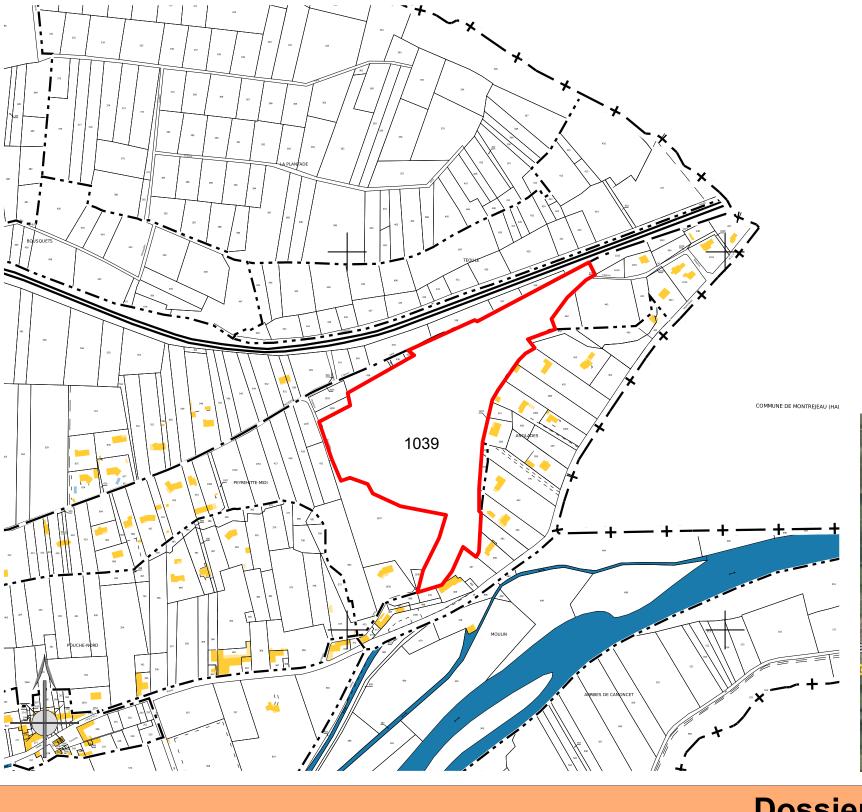
65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

INDICE ECHELLE

1 1/-

DATE

18 mai 2022



Le présente demande de Permis de Construire concerne le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, à Mazères-de-Neste, au lieu-dit PEYREHITTE-MIDI.

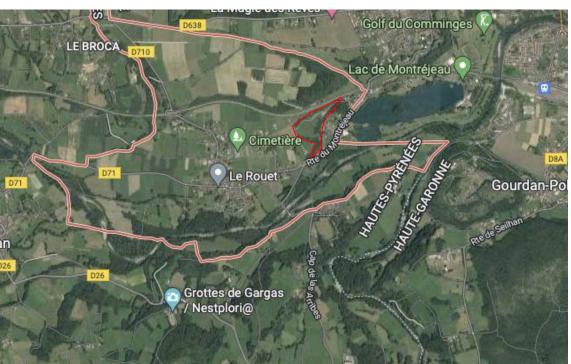
Pour cela, l'implantation est prévue sur une parcelle :

- la parcelle 000 B 1039, d'une surface de 51 414m².

ARCHILAB by SR

216 Rte de St Simon 31100 TOULOUSE Tél.: 09 86 14 14 91 Port.: 06 89 08 67 59 Email: jeanbenoit.roux@free.fr RCS TOULOUSE 902 317 206 00011 - N*gestion 2021B05489





Dossier de Demande de Permis de Construire



ARCHILAB by SR

216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port.: 06 89 08 67 59 Email:

jeanbenoit.roux@free.fr

CVSE Ei58 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE **FRANCE** Tel: +33 4 86 76 03 60 Fax: +33 4 26 30 38 55 www.capvertenergie.fr

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À MAZÈRES-DE-NESTE (65) Adresse: Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI,

65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

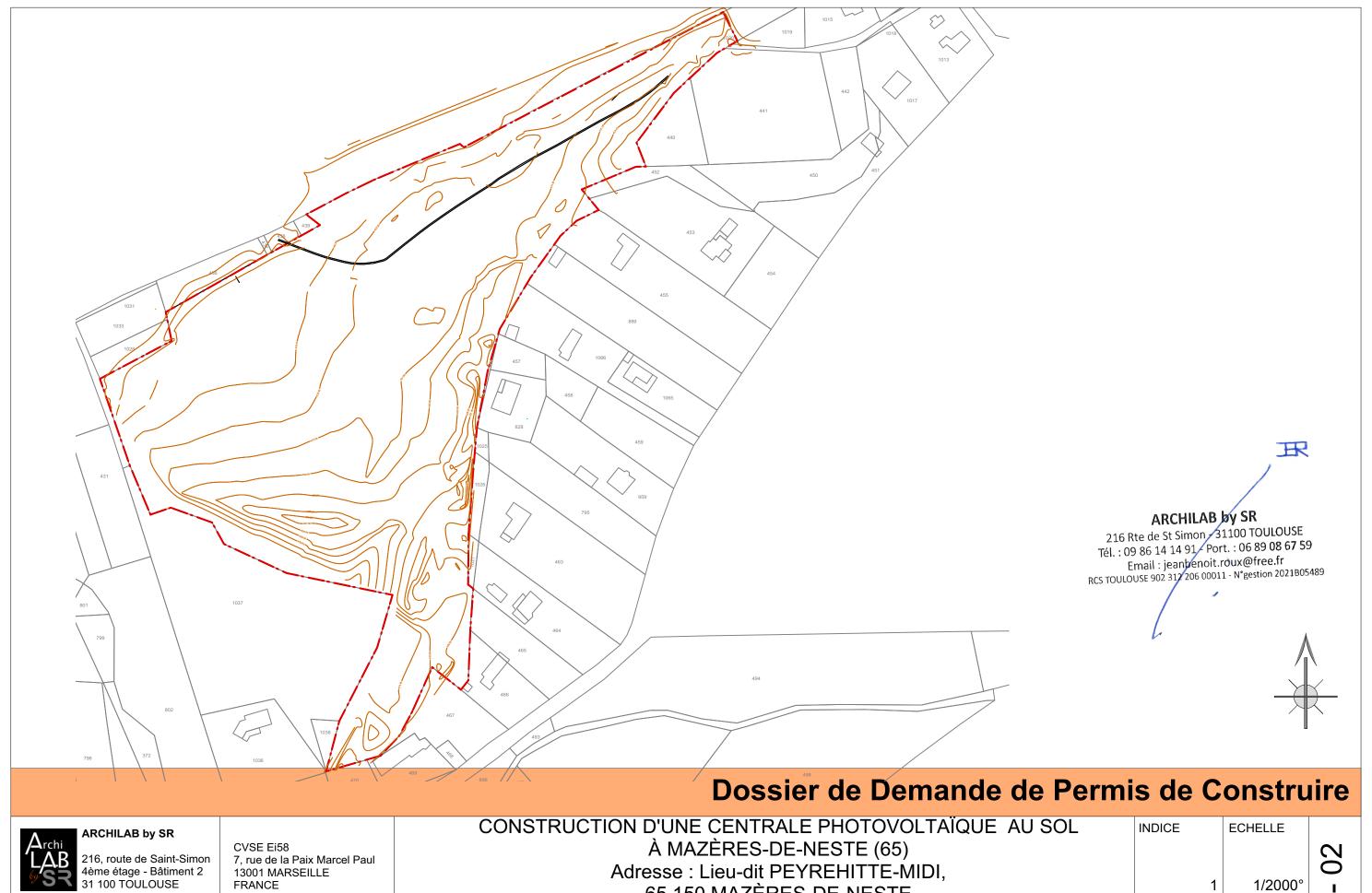
PLAN DE SITUATION AVEC PHOTO AÉRIENNE

INDICE **ECHELLE**

1/5000°

DATE

18 mai 2022



Port.: 06 89 08 67 59 Email: jeanbenoit.roux@free.fr **FRANCE** Tel: +33 4 86 76 03 60 Fax: +33 4 26 30 38 55 www.capvertenergie.fr

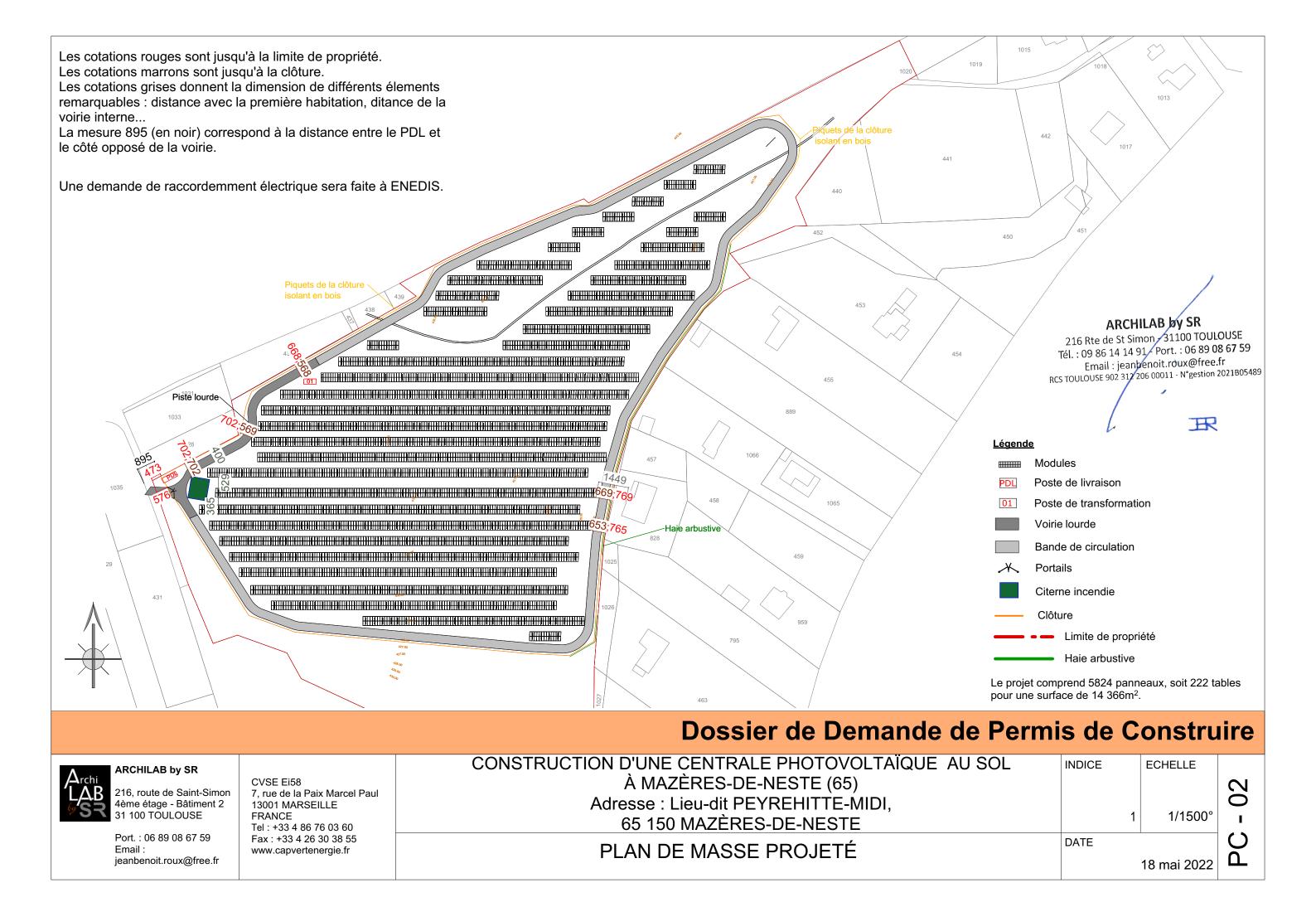
65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

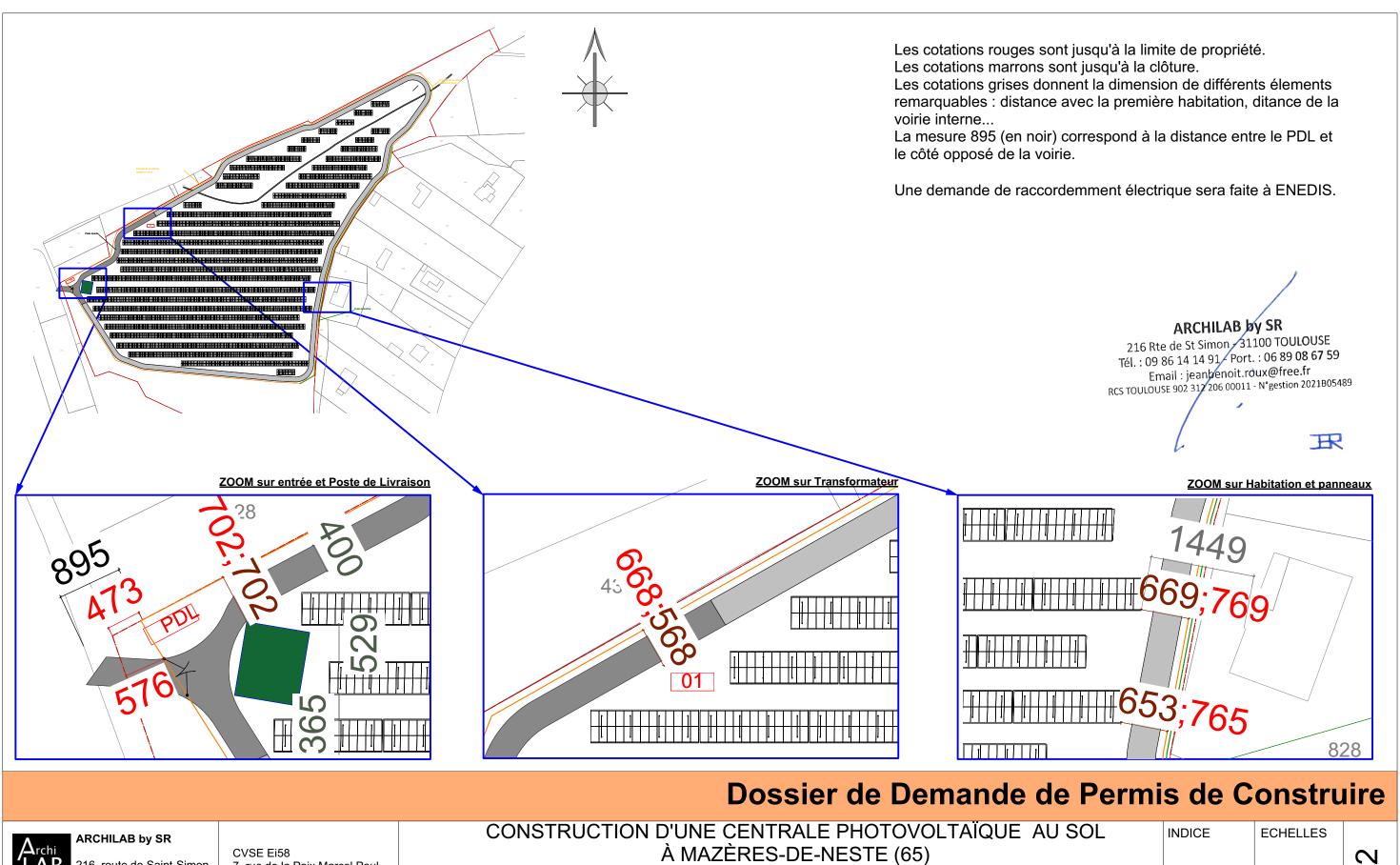
PLAN DE MASSE ÉTAT INITIAL

1/2000°

DATE

0 18 mai 2022





216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port.: 06 89 08 67 59 Email:

jeanbenoit.roux@free.fr

CVSE Ei58 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE **FRANCE** Tel: +33 4 86 76 03 60 Fax: +33 4 26 30 38 55 www.capvertenergie.fr

À MAZÈRES-DE-NESTE (65)

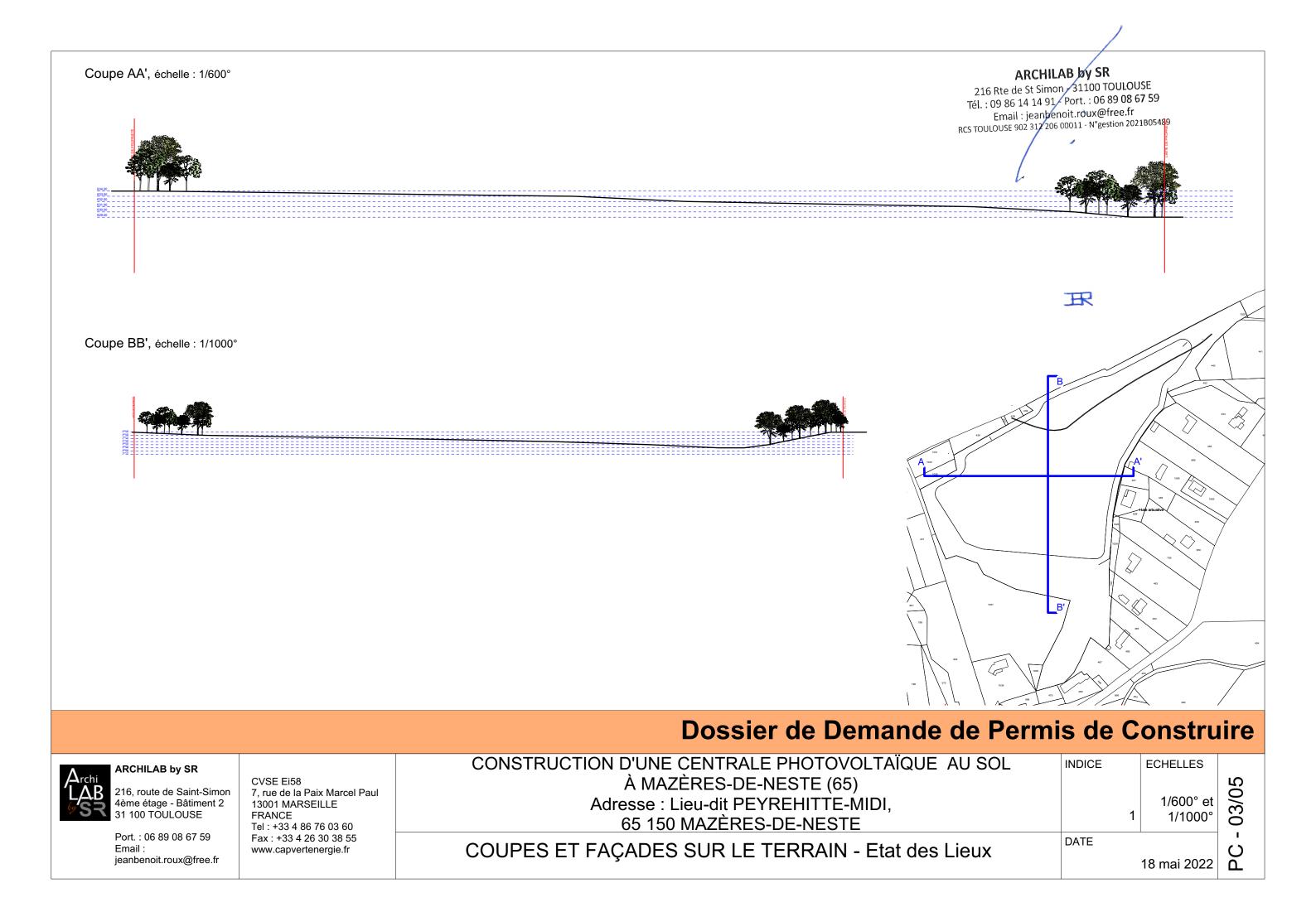
Adresse: Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI. 65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

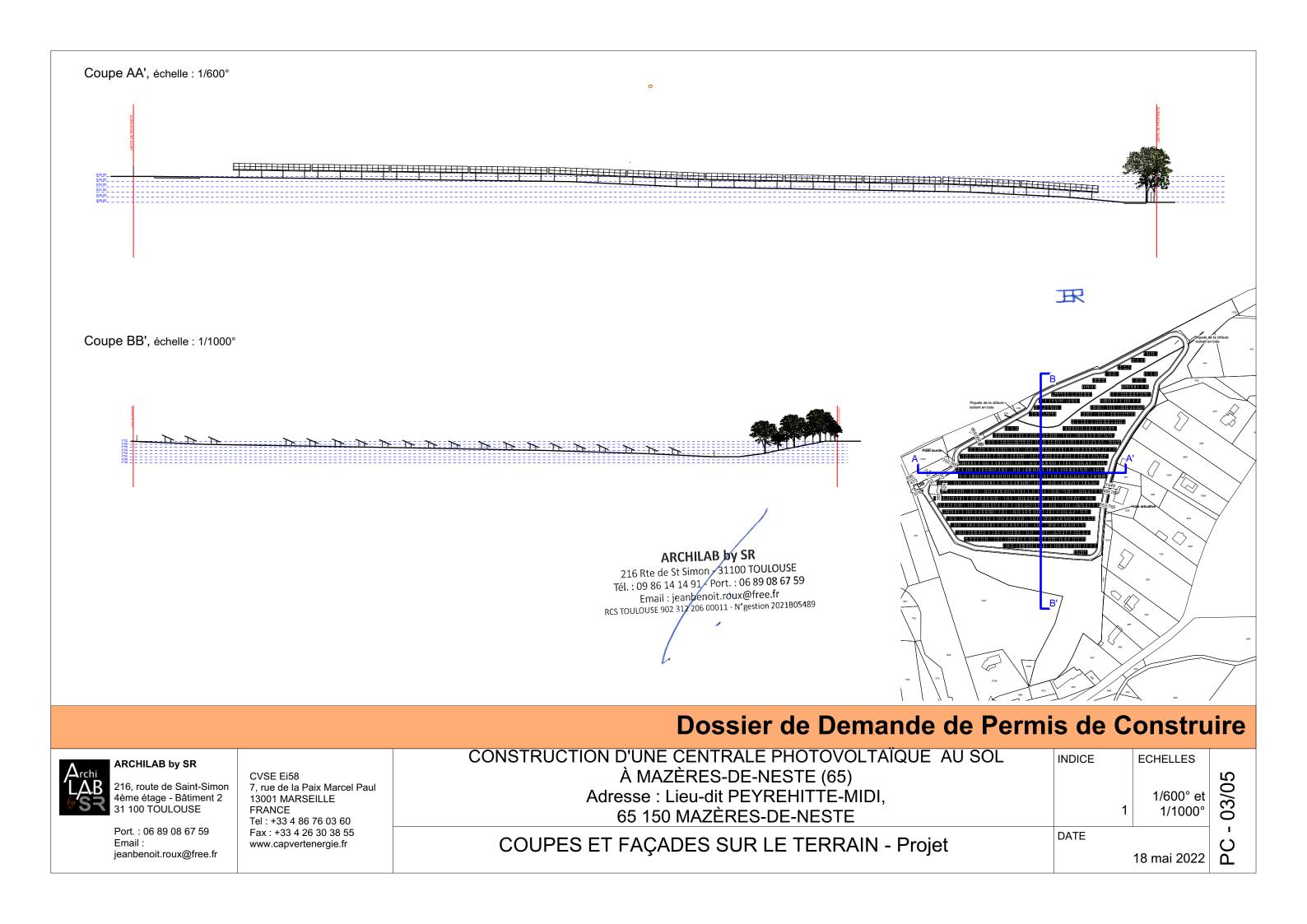
PLAN DE MASSE PROJETÉ - ZOOM

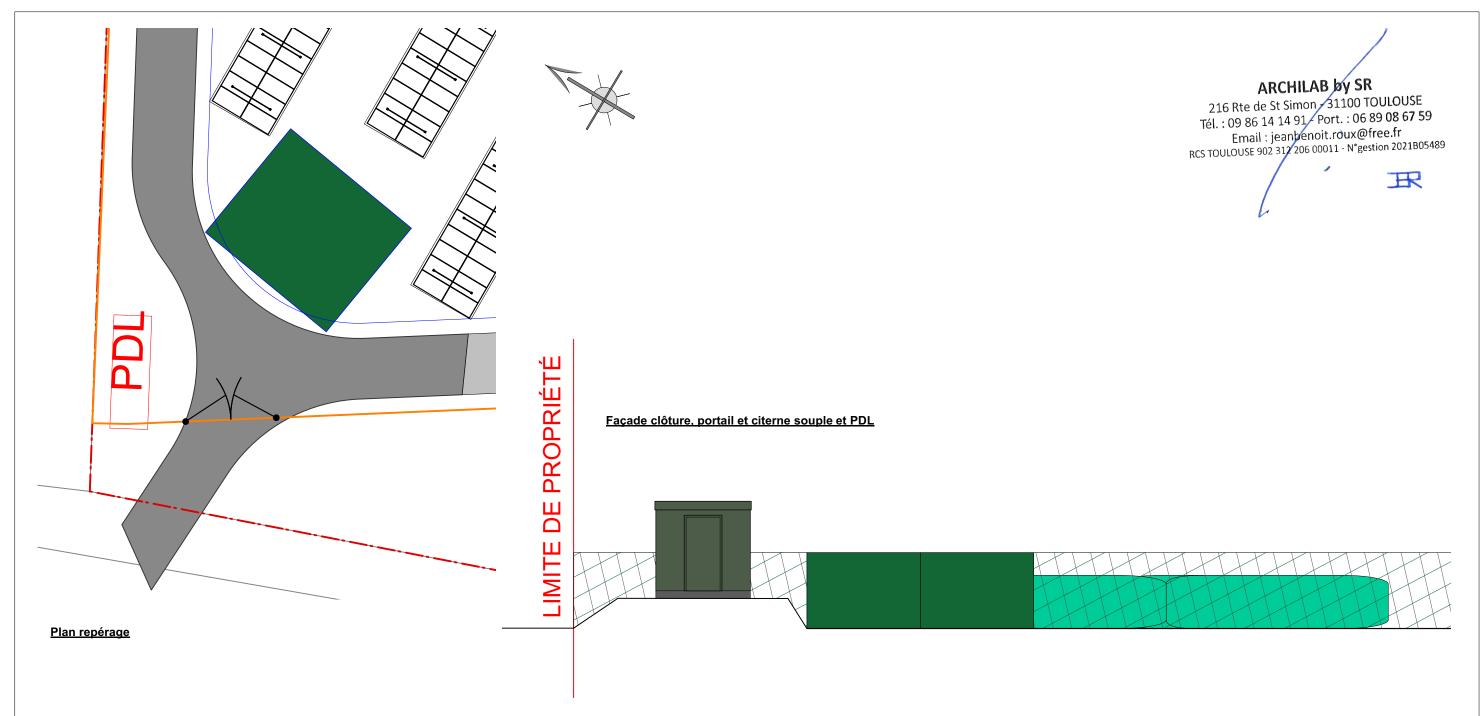
DATE

1/3000° 1/500° 0

18 mai 2022







Clôture réalisée à l'aide d'un grillage teinte VERT FEUILLAGE, RAL 6002. Hauteur de 2m. Portail teinte VERT FEUILLAGE, RAL 6002. Largeur de 6m, hauteur de 2m. PDL teinte VERT FEUILLAGE RAL 6002. Largeur de 6m, hauteur de 2,50m. Citerne souple, couleur standard dans les tons verts. Dimensions 12mx9m, hauteur 1,50m.

Dossier de Demande de Permis de Construire



ARCHILAB by SR

216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port. : 06 89 08 67 59 Email :

jeanbenoit.roux@free.fr

CVSE Ei58
7, rue de la Paix Marcel Paul
13001 MARSEILLE
FRANCE
Tel: +33 4 86 76 03 60
Fax: +33 4 26 30 38 55
www.capvertenergie.fr

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À MAZÈRES-DE-NESTE (65) Adresse : Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI,

lresse : Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI, 65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

PLAN ET FAÇADES DU PORTAIL, DES CLÔTURES, DU PDL ET DE LA CITERNE SOUPLE

INDICE ECHELLE

1 1/250° 1/100° 1

DATE

18 mai 2022

i 2022

Les panneaux photovoltaïques seront de teinte bleu foncé, RAL 5001 ou 5023.

Les strucutures servant de supports aux panneaux seront de teinte gris clair, RAL 7011 ou 7046.

Le choix définitif du type d'ancrage et de son dimensionnement sera confirmé par une étude géotechnique qui sera réalisée avant le début des travaux.

L'hypothèse actuelle qui sera à confirmer par l'étude géotechnique et de tassement prévoit :

- des pieux (vissés ou battus) sur un sol dont l'épaisseur de la couverture au-dessus des déchets est supérieure à 1 m et les zones sans déchets,
- des longrines sur les surfaces dont l'épaisseur de la couverture au-dessus des déchets est inférieure à 1 m.

ARCHILAB by SR

216 Rte de St Simon 31100 TOULOUSE Tél.: 09 86 14 14 91 Port.: 06 89 08 67 59 Email: jeanbenoit.roux@free.fr RCS TOULOUSE 902 317 206 00011 - N°gestion 2021B05489



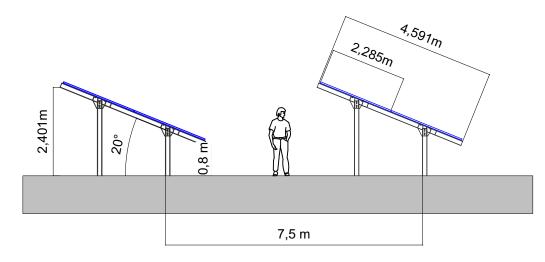
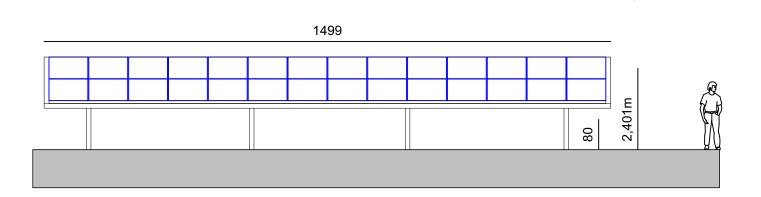


Table vue de face, façade SUD



Tables vue de côté, façade EST

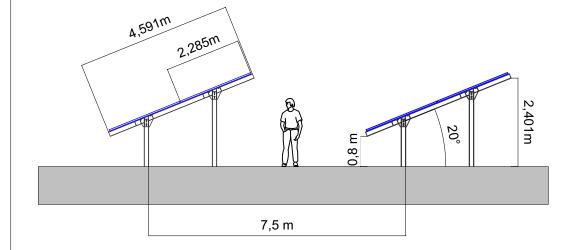
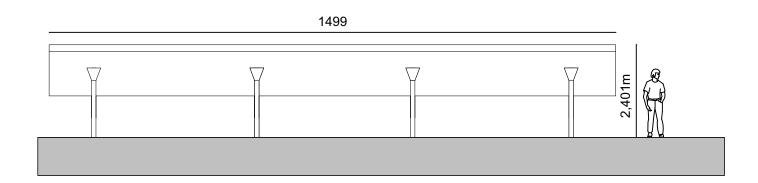


Table vue de face, façade NORD



Dossier de Demande de Permis de Construire



ARCHILAB by SR

216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port.: 06 89 08 67 59

Email:

jeanbenoit.roux@free.fr

CVSE Ei58 7, rue de la Paix Marcel Paul 13001 MARSEILLE **FRANCE** Tel: +33 4 86 76 03 60 Fax: +33 4 26 30 38 55 www.capvertenergie.fr

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À MAZÈRES-DE-NESTE (65)

Adresse: Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI, 65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

PLAN ET FAÇADES DES TABLES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

INDICE

ECHELLE

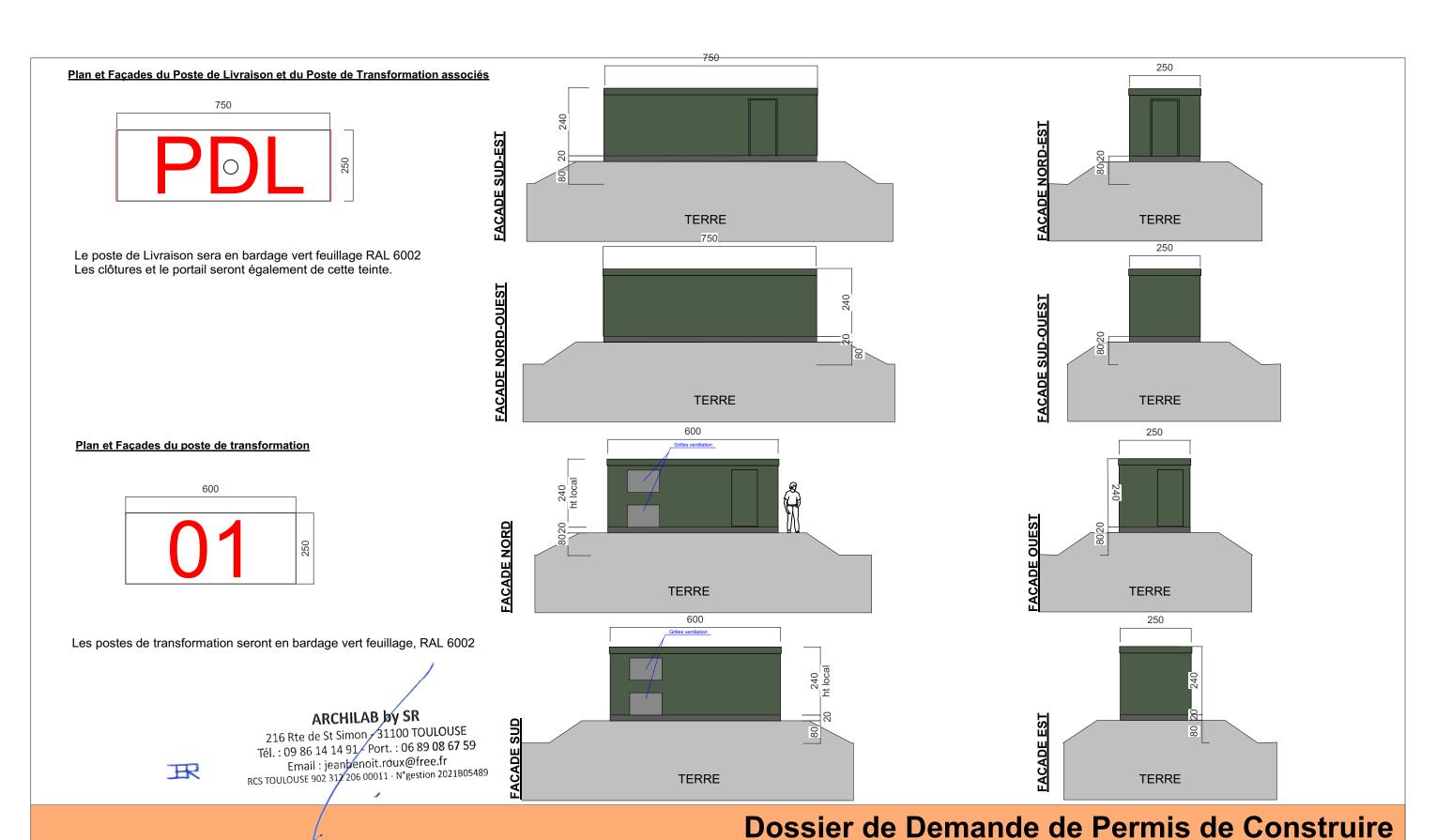
1/100°

TR

18 mai 2022

 \Box

5



ARCHILAB by SR

216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port.: 06 89 08 67 59

Email : jeanbenoit.roux@free.fr

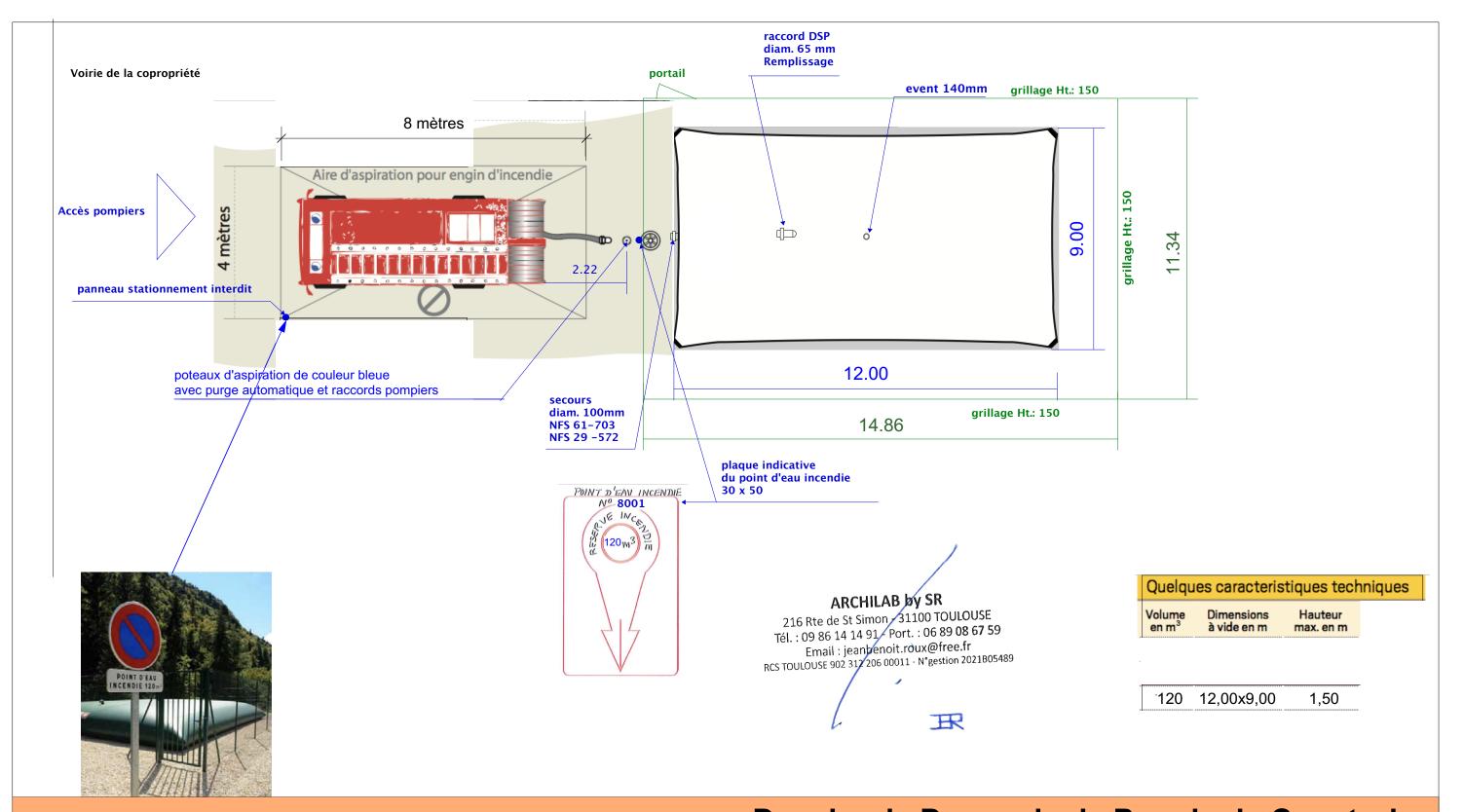
CVSE Ei58
7, rue de la Paix Marcel Paul
13001 MARSEILLE
FRANCE
Tel: +33 4 86 76 03 60
Fax: +33 4 26 30 38 55
www.capvertenergie.fr

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

À MAZÈRES-DE-NESTE (65)
Adresse : Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI,
65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

PLAN ET FAÇADES DES DIVERS POSTES

INDICE		ECHELLE	
	1	1/125°	
DATE			
		18 mai 2022	



Dossier de Demande de Permis de Construire



ARCHILAB by SR

216, route de Saint-Simon 4ème étage - Bâtiment 2 31 100 TOULOUSE

Port. : 06 89 08 67 59 Email :

jeanbenoit.roux@free.fr

CVSE Ei58
7, rue de la Paix Marcel Paul
13001 MARSEILLE
FRANCE
Tel: +33 4 86 76 03 60
Fax: +33 4 26 30 38 55
www.capvertenergie.fr

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À MAZÈRES-DE-NESTE (65) Adresse : Lieu-dit PEYREHITTE-MIDI, 65 150 MAZÈRES-DE-NESTE

PLAN DE PRINCIPE DE CITERNE SOUPLE

INDICE ECHELLE

1 1/- LO
DATE

18 mai 2022